



Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
 Société civile à capital variable - RCS Nanterre D 775 675 739
 N° SIRET : 775 675 739-03131
 Siège social : 225 avenue Charles de Gaulle - 92528 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
www.sacem.fr

BULLETIN DE DÉCLARATION

(AUTEUR - COMPOSITEUR - ÉDITEUR)

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE CASE

TITRE DE L'ŒUVRE : _____

Date et lieu de la 1^{ère} représentation ou diffusion : _____

Références de l'enregistrement : _____

Œuvre extraite du film : _____

AUTEUR(S) : _____

ADAPTATEUR : _____

COMPOSITEUR(S) : _____

ARRANGEUR : _____

Destination de l'arrangement : _____

ÉDITEUR(S) : _____

Territoire(s) cédé(s) : _____

RÉPARTITION EN % DES DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE	
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %
TOTAL = 100 %	

Genre : _____

Mouvement métronomique et durée d'exécution : _____

Instrumentation : _____
 (nombre de parties d'orchestre)

Si vous avez effectué des emprunts à une œuvre préexistante, quelles que soient leur nature et leur durée, vous êtes susceptibles d'engager votre responsabilité à l'égard des ayants droit de cette dernière. Il vous appartient donc d'obtenir leur autorisation préalable.

Ce bulletin doit être signé par tous les ayants droit ; il n'a qu'un caractère déclaratif et n'est attributif d'une part des redevances découlant de l'exploitation de l'œuvre qu'au profit des seuls ayants droit membres de la société ou de la société représentée par elle.

Nous confirmons en tant que de besoin les apports des droits de représentation publique et de reproduction mécanique, découlant de nos actes d'adhésion aux sociétés d'auteurs.

Fait à _____ le _____

Signature des ayants droit :

COMPOSITEUR(S) :

AUTEUR(S) :

ARRANGEUR et/ou ADAPTATEUR :

ÉDITEUR(S) :

Les redevances au titre de l'exploitation télévision, radio et de l'usage public des enregistrements sont réparties conformément à l'alinéa 3 de l'article 9 des Statuts.

Les redevances au titre de la représentation publique sont réparties conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement général.

JOINDRE À CE BULLETIN

Pour une œuvre inédite : le manuscrit complet et signé de l'œuvre (mélodie, harmonisation et ligne de basse) ou un enregistrement sonore avec sur une feuille l'intégralité des paroles.

Pour une œuvre éditée : le contrat de cession auteur-compositeur-éditeur et le format ou le manuscrit complet et signé de l'œuvre (mélodie, harmonisation et ligne de basse) ou un enregistrement sonore.

ML	N° D'ORDRE	VERSION	I.R.	Date FU	Date rectific.
		P M			

ISWC _____

